



Chers adhérents, chers sympathisants, chers amis et vous tous qui nous avez renouvelé votre confiance ...

MERCI

Merci de nous avoir choisi pour vous représenter lors des échanges avec la Direction
Merci de nous avoir apporté vos suffrages pour que le Syndicat Unifié reste le premier syndicat représentatif à la CEPAC pour défendre vos intérêts.

Avec 526 Voix sur le 1^{er} Collège des techniciens, nous obtenons 7 sièges.

Avec 388 Voix sur le 2^{ème} Collège des cadres, nous obtenons 4 sièges.

Ce 24 novembre n'est pas que la date de fin des élections pour un mandat de 4 ans C'est le début d'une nouvelle histoire que nous allons écrire ENSEMBLE.

Nous poursuivrons sans relâche nos accompagnements, nos travaux, et continuerons à proposer, à négocier et à obtenir.

Nous avons pu compter sur vous ... soyez assurés que vous pourrez compter sur Nous.

Au plaisir de vous rencontrer prochainement lors de nos visites.

Le bureau Syndical
[Agir pour Construire...Ensemble !](#)





Bulletin d'adhésion 2023

(à retourner par mail sur su.unsapacra@gmail.com)

NOM / PRENOM : _____

AFFECTATION : _____ ES : _____ REGION _____

CLASSIFICATION : _____ EMPLOI : _____

SOCIETAIRE : OUI NON (Barrez la mention inutile)

DATE DE NAISSANCE : ____/____/____ E-MAIL PERSO : _____

MOBILE PERSO : _____ MOBILE PRO : _____

ADRESSE : _____

VILLE : _____ C.P. : _____

Date

Signature

Tarif des Cotisations annuelles 2023

CLASSIF	TARIF ANNUEL	APRES DEDUCTION DE 66%	TARIF MENSUEL
A	95 €	32,30€	9,50€
B	100 €	34,00€	10,00€
C	108 €	36,72€	10,80€
D	115 €	39,10€	11,50€
E	124 €	42,16€	12,40€
F	132 €	44,88€	13,20€
G	150 €	51,00€	15,00€
H	170 €	57,80€	17,00€
I	188 €	63,92€	18,80€
J	210 €	71,40€	21,00€
K	220 €	74,80€	22,00€
RETRAITES	50% dernière cotisation		

Paiement par prélèvement :
(joindre un RIB + exemplaire SEPA ci-joint rempli)

Cocher la case de votre choix :

Mensuel (10 Prélèvements sur la base d'une année pleine)

Annuel (fin mai)

Rappel: Afin d'encourager la syndicalisation, la Loi de finances permet de déduire 66% du montant de votre cotisation de vos impôts.

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat ET à la trésorerie de l'association. En aucun cas elles seront transmises à une autre structure. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, l'adhérent bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concerne. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser au trésorier ou au DSC de votre section ou au trésorier national.

